



A Paris, le 18 Mars 2019



Madame la Députée

Monsieur le Député

Réf : MD/JH/19 025

Objet : Loi PACTE / Privatisation d'ADP

Madame la Députée, Monsieur le Député,

En séance du 14 mars 2019 vous avez voté le rétablissement de l'article. 44 au sein du projet de Loi PACTE. Il a été adopté par 47 voix contre 24 et 2 abstentions. Cet article, faut-il encore le rappeler, permettra à terme la vente des parts de l'Etat du capital d'Aéroports de Paris. Notre organisation vous a déjà alerté le 12 février 2019.

Or, avez-vous fait le choix en votre qualité de représentant du Peuple où le choix d'un Parti ?

Avez-vous lu les tablettes de l'Assemblée nationale ?

« Un député est, en France, un élu qui siège à la chambre basse du Parlement, l'Assemblée nationale. Il est élu au suffrage universel direct pour 5 ans. Les députés sont investis d'un mandat national. Bien qu'élus dans une circonscription, chacun représente la Nation toute entière. (...) Élu pour représenter la Nation, le député participe à l'exercice de la souveraineté nationale. Il vote la loi et contrôle l'action du Gouvernement. Il bénéficie, comme le sénateur, d'un statut protecteur, conçu non comme un privilège mais comme un moyen destiné à lui assurer l'indépendance et la liberté d'expression nécessaires à l'exercice de son mandat. (...). La reconnaissance d'un statut spécifique impose des contreparties, le mandat devant être préservé de toute influence pouvant en contrarier le libre exercice. Aussi les parlementaires sont-ils soumis à diverses obligations et interdictions....

Pourtant de nombreuses voix se sont également élevées ces dernières semaines contre cette privatisation : salariés, syndicats, fédérations syndicales, journalistes, députés de l'opposition, intellectuels, économistes,...

Nous le savons, vous les avez entendus. Cependant, entendre n'est pas écouter puisque l'écoute indique une volonté. Manifestement cela n'a pas été le cas. Un élu doit aussi faire preuve de discernement et d'esprit critique. Il doit savoir s'opposer quand il y a nécessité. Cette privatisation est un non-sens et vous le savez.

Mais de quoi avez-vous donc peur Madame la députée, Monsieur le député ? Pourquoi agir en opposition des alertes de vos mandants ?

Critiqué sur votre prétendu inexpérience politique depuis le début de votre mandat, par ce vote vous avez une fois de plus donné raison à vos détracteurs.

.../...

.../...

Le transport aérien est un secteur en devenir, un doublement du trafic est prévu dans les 20 ans. ADP est en position monopolistique et détenue par l'Etat à 50,63%. Elle a réalisé en 2017 un résultat net de 571 millions d'euros. Depuis 2005 et sa transformation, les bénéfices pour l'Etat se chiffrent à près d'1,3 Milliards d'Euros. Cela induit mécaniquement un accroissement des dividendes pour l'Etat à moyen terme. Vous venez de répéter l'erreur de la privatisation des autoroutes qui sont devenues des sources de profits colossaux pour des intérêts privés. La privatisation d'ADP est une tartuferie qui amènera inéluctablement l'enrichissement de multinationales avisées.

L'avenir des missions de service public, notamment celles de l'aménagement du territoire et des transports, vaut mieux qu'une gestion de « start-up » et la recherche de trésorerie au risque de tout perdre. La dette publique s'élevant à fin 2018 à plus de 2 200 Milliards d'euros, comment expliquez-vous cette volonté de vendre au plus offrant un actif aussi bénéfique pour les finances du pays ?

Comment avez-vous pu feindre d'ignorer ces arguments ?

Pour les salariés d'Aéroports de Paris, ceux du transport aérien et au-delà toutes celles et tous ceux qui directement ou indirectement vivent de cette activité, vous serez celle ou celui qui aura donné tout pouvoir au profit au détriment de l'intérêt général.

Madame la députée, Monsieur le député, chacun écrit son histoire en marchant. Votre vote tourne le dos à la République sociale.

Recevez nos salutations.

Le Secrétaire général


Jean Hédou